

ANTI-DISCRIMINANTES

SORTIR DU SILENCE, ACCOMPAGNER LES VICTIMES, RÉVÉLER LES DISCRIMINATIONS

+ de 25 critères reconnus par la loi

Une discrimination est un traitement défavorable envers une personne ou un groupe de personnes, en raison de critères définis par la loi dans un domaine prévu par la loi. Articles 225-1 et 225-2 du code pénal.

Particulière	résultant de la situation économique	Orientation sexuelle	Mœurs	Etat de santé	Opinions philosophiques	Qualité de lanceur	Facilitateur d'une alerte
Origine	Sexe	Identité de genre	Activités syndicales	Apparence physique	Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race	Créance ou appartenance	à une religion déterminée, vraie ou supposée,
Age	Domiliation bancaire	Grossesse	Situation de famille	Nom	Handicap	Caractéristiques génétiques	Capacité à exprimer dans une langue autre que le français
			Opinions politiques	Perte d'autonomie	Lieu de résidence		

● Législation française
○ Textes internationaux ou européens

RÉVÉLER LA SITUATION

Victimes, témoins ou professionnels des situations discriminatoires en appelant Allonantes Discriminations, ou en utilisant la fiche de signalement.

FACE À UNE SITUATION DISCRIMINANTE

ANALYSER ET OBSERVER le territoire en fonction des remontées

La Ville de Nantes au travers de l'observatoire des discriminations réalise une compilation des situations rencontrées chaque année. Cette compilation permet ensuite d'affiner collectivement la démarche Antidiscriminantes avec l'objectif de prévenir les discriminations systémiques, voire de corriger l'action publique.

TRAITER COLLECTIVEMENT LA SITUATION avec le réseau

Au travers des réunions, des formations et de l'échange de pratiques, les membres du réseau qualifient les situations et construisent des modalités de réponses adaptées.

CHANGER LA MÉCANIQUE DES DISCRIMINATIONS

La démarche Antidiscriminantes pour vocaton d'œuvrer collectivement au changement dans la mécanique individuelle ou systémiques.

ACCOMPAGNER

Les actrices et les actrices du RAVADIS accompagnent les victimes de discriminations, sur tout ou partie de leur parcours : information, orientation, écoute, soutien, médiation, dépôt de plainte...

SOUTENIR ET INFORMER la victime

Des espaces d'écoute et d'échange sur les discriminations sont proposés : Défenseur des droits, actions collectives, sensibilisations...

ALLONANTES DISCRIMINATIONS
02 40 41 95 96

Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ÉGALITÉ ET DISCRIMINATIONS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

« Inégalité, invisibilité, injustice, exclusion, racisme, diversité, impact, sexisme, intégration, hiérarchie, déni, délit, violence » sont autant de termes qui surgissent lorsqu'on interroge la définition du mot "discrimination".



Les mots choisis illustrent toujours la conscience des impacts, de la violence des discriminations pour les individus comme pour la société. En effet, le vécu discriminatoire rompt la promesse républicaine d'égalité, socle de notre société.

Au-delà des définitions plurielles de ce terme, les mots choisis illustrent le caractère systémique et structurel des discriminations. Autrement dit, les discriminations sont rarement des actes individuels, isolés, mais le résultat d'un ensemble de processus complexes impliquant à la fois : les représentations sociales (préjugés, stéréotypes, stigmates), des rapports de domination et d'interactions spécifiques, des inégalités, fruit de l'histoire et de l'organisation de nos sociétés.

Pour autant toutes les situations d'injustices ne sont pas des discriminations au sens juridique du terme. Discriminer est un acte puni par la loi et caractérisé par le fait de traiter inégalement des personnes dans des domaines de la vie sociale (emploi, logement, biens et services, éducation).

Dans cette logique, un principe émerge : celui du droit à la non-discrimination. La non-discrimination s'appuie sur la défense de l'égalité, articulante trois dimensions : l'égalité formelle, l'égalité de traitement et l'égalité réelle.

PARLER DE DISCRIMINATION, C'EST PARLER D'ÉGALITÉ, MAIS LAQUELLE ?

L'égalité des citoyennes et citoyens est un des principes fondateurs de notre état de droit, sans cesse réaffirmée dans les grands textes qui régissent notre modèle politique, depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789), jusqu'au préambule de la constitution instituant la V^e République (1958).

L'égalité a historiquement été proclamée dans une conception universaliste comme une égalité formelle à savoir une demande des mêmes droits pour toutes et tous sans distinction (telle qu'inscrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen). Cette égalité « dite universelle » est dès sa proclamation contredite par des règles de droit excluant certaines catégories sociales (femmes, esclaves, jeunes, pauvres...) et laisse place en pratique à d'innombrables inégalités réelles. Il s'agit de s'intéresser à l'écart entre l'égalité formelle et l'égalité réelle.

L'APPARITION DU DROIT DE LA NON-DISCRIMINATION

N'étant jamais acquise, l'égalité constitue un idéal et un programme. La République se doit de progresser dans le sens de l'égalité en agissant contre les inégalités. La conception classique de l'égalité en droit français est une égalité de traitement devant la loi. Les discriminations perdurant, des revendications ont émergé exigeant des pouvoirs publics une égalité par la loi et plus simplement devant la loi. Il est donc attendu des pouvoirs publics qu'ils s'abstiennent d'introduire des discriminations.

En 2008, le code pénal définit alors la discrimination comme "une différence de traitement entre deux personnes ou deux groupes de personnes, dans une situation comparable, en raison de critères interdits par la loi, dans les domaines de l'accès à l'emploi, au logement, aux biens et aux services". A ce titre l'auteur d'une discrimination encourt jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

ÉGALITÉ RÉELLE ET PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION : UNE DOUBLE APPROCHE

L'Union européenne retient une approche concrète de l'égalité, source d'obligations positives pour les Etats membres, au travers une égalité réelle et un principe de non-discrimination. Ce principe de non-discrimination suppose à la fois un traitement identique à situation comparable et un traitement différent à situation différente, en accordant une attention particulière aux personnes les plus en difficulté, fragilisées, etc. L'égalité réelle conduit donc à s'intéresser à l'existence de discriminations, d'inégalités sociales et aux moyens de lutter contre celles-ci.

LES IMPACTS DES DISCRIMINATIONS

LES IMPACTS POUR LES PERSONNES DISCRIMINÉES

Sur les parcours de vie (trajectoire professionnelle, résidentielle), la fréquentation ou non d'un espace public, sur la santé (violence contre soi, dépression, isolement), sur le sentiment d'être un citoyen de seconde zone, atteinte à l'identité...

LES IMPACTS DANS LES RAPPORTS INTERPERSONNELS, AU TRAVAIL

Violence contre un individu ou une personne morale (administration, éducation) dénoncée envers les institutions et les administrations (école, administration, police, justice).

LES IMPACTS SOCIÉTAUX, SUR LA COHÉSION SOCIALE

Fragilisation de la cohésion sociale, rupture du triptyque républicain, perte de confiance en l'Etat, perpétuation des inégalités.

Un continuum de violences. Pour les personnes concernées, les discriminations sont des expériences répétées dans les histoires de vies.

Victime, témoin, professionnelle et professionnel, AlloNantes Discriminations vous écoute, vous informe et vous oriente vers les bons interlocuteurs et interlocutrices face à des situations de discrimination.

ALLO NANTES DISCRIMINATIONS
02 40 41 95 96
direction.egalite@nantesmetropole.fr

VILLE DE NANTES

LA DÉMARCHE ANTIDISCRIMINANTES

LES RESSOURCES

Le service téléphonique s'adresse aux victimes, aux témoins ou aux professionnels et professionnelles confrontés à des situations de discriminations. Du lundi au vendredi, de 9h à 18h, il permet de s'informer, d'être écouté et orienté vers les bons interlocuteurs et interlocutrices nationaux. Des flyers et affiches sont disponibles sur demande auprès de la direction égalité (direction.egalite@nantesmetropole.fr).

UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC LE DÉFENSEUR DES DROITS
La permanence dédiée à la lutte contre les discriminations a pour but d'écouter et d'informer sur le droit à la non-discrimination, pour éventuellement mettre en place une médiation ou engager une procédure d'instruction. La permanence est gratuite, sur rendez-vous.
Elle est composée de bénévoles et de professionnels de la direction égalité. Elle est remplacée par un volontaire pour demande d'appui ou soutien.

LA FICHE DE SENSIBILISATION EN LIGNE
Elle permet de rencontrer des situations de discrimination. Elle peut être remplacée par un volontaire pour demande d'appui ou soutien.

LE PLAN DE SENSIBILISATION / FORMATION
La direction égalité de la Ville et les membres actifs du RAVADis aiment des temps de sensibilisation et de formation. Vous pouvez contacter la direction égalité pour faire part de vos besoins et obtenir le programme annuel de sensibilisation/formation.

LE RÉSEAU D'ACTEURS DE VIGILANCE ET D'ACTIONS CONTRE LES DISCRIMINATIONS
Il regroupe de très nombreux acteurs et actrices du territoire. Le réseau est en mouvement, évolue, s'agrandit, rejoignez-nous !

L'OBSERVATOIRE NANTAIS DES DISCRIMINATIONS
Il a pour missions de révéler les discriminations sur le territoire, puis d'interpeller les acteurs et actrices de ces discriminations, de les accompagner, et enfin d'agir en préconisant des pistes d'actions concrètes.

DES EXPERTS ET EXPERTES À VOTRE ÉCOUTE
La direction égalité se tient à la disposition des acteurs et des actrices du territoire AntiscrimNantes.

L'OFFRE DE SERVICES
La direction égalité prête gratuitement et sur demande un ensemble de ressources aux acteurs et actrices du territoire : jeux de société, expositions, outils de sensibilisation...

LA DÉMARCHE ANTIDISCRIMINANTES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ! ENSEMBLE, AGISSONS POUR PRÉVENIR

Les discriminations violentent les personnes et favorisent les conflits et le repli sur soi. Elles sont génératrices d'exclusion et peuvent miner la cohésion sociale. Elles sont une atteinte à la promesse d'égalité de notre devise républicaine. Elles sont génératrices d'exclusion et peuvent favoriser les conflits et le repli sur soi.

Depuis plusieurs années, au côté de citoyennes et citoyens, d'actrices et d'acteurs engagés, la Ville de Nantes imagine et met en place des actions pour accompagner les victimes des situations de discriminations, de l'acte isolé au procédé conduisant à des discriminations systémiques.

Ce document est une invitation à s'engager dans la démarche Antidiscriminantes, socle de l'action publique de prévention et de lutte contre les discriminations. Pour faciliter la mobilisation des acteurs et des actrices du territoire, il reprend :

- le sens de la démarche construite ces dernières années et ses outils,
- un décryptage de situations écrites pour mettre en visibilité les discriminations et les réponses qui sont apportées,
- des actions que nous devons agir collectivement, nous vous invitons à rejoindre la démarche, au travers du réseau des acteurs de vigilance et des actions contre les discriminations (RAVADis).

SOMMAIRE

- SOMMAIRE
- PRÉAMBULE
- LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX
- LES RESSOURCES
- DE QUOI PARLE-T-ON ? ÉGALITÉ ET DISCRIMINATIONS, SITUATIONS DE DISCRIMINATIONS, LES IMPACTS DES DISCRIMINATIONS
- UN PEU D'HISTOIRE
- LES DIFFÉRENTES FORMES DE DISCRIMINATIONS
- POSTER CENTRAL

LA DÉMARCHE ANTIDISCRIMINANTES

SORTIR DU SILENCE, ACCOMPAGNER LES VICTIMES, RÉVÉLER LES DISCRIMINATIONS

Accompagner les victimes de discriminations et/ou de violences discriminatoires, avérées ou non. Nommer et rendre visibles les discriminations pour transformer les pratiques. Mobiliser et former les acteurs et actrices du territoire.

LES OBJECTIFS

LES ENJEUX

FACE AU DÉNI : ÉCOUTER ET RECONNAÎTRE
Il n'est ni facile de raconter et de partager les situations vécues pour les victimes de discriminations, ni de les entendre et de les reconnaître pour les acteurs et les actrices de proximité. Il s'agit d'adopter une première écoute active, pour reconnaître le lien de confiance qui lie les professionnels et professionnels avec le public.

La Ville soutient les actrices et les acteurs et propose un ensemble de ressources : sensibilisations, outils pédagogiques, subventions...

FACE À LA DÉFIANCE : SOUTENIR, INFORMER ET ORIENTER LES VICTIMES
Lors de cette première écoute, il s'agit de reconnaître le ressenti de discriminations, d'informer la personne sur le droit de la non-discrimination et de l'orienter vers les espaces ressources pour répondre à ses besoins (médiation, recours en justice, soutien psychologique...).

Plusieurs possibilités existent : le numéro AlloNantes Discriminations, le Défenseur des Droits, la fiche de signalement en ligne, un courrier, une permanence de droit, une ou des actions collectives...

FACE AUX SITUATIONS DE DISCRIMINATION : LES ANALYSER ET LES TRAITER
La démarche Antidiscriminantes vise à rendre visibles les discriminations et mieux répondre aux besoins des victimes.

Dans cette logique, les acteurs et les actrices du RAVADis font part des situations de discriminations rencontrées à la collectivité. Elles sont alors identifiées et étudiées avec le réseau. Un suivi est ensuite mis en place afin d'assurer des modalités de réponses adaptées.

FACE AU BESOIN DE DONNÉES : PARTICIPER À L'OBSERVATOIRE ET À L'OBSERVATION
Il s'agit de rendre visible le vécu discriminatoire du territoire en compilant les situations rencontrées chaque année. Elles alimentent ainsi l'observatoire nantais des discriminations.

Réalisée par la Ville de Nantes, cette compilation de données permet ensuite d'affiner collectivement la démarche Antidiscriminantes avec l'objectif de prévenir les discriminations systémiques, voire de corriger l'action publique.

LES SITUATIONS DE DISCRIMINATIONS

SITUATION 1

Une habitante appelle AlloNantes Discriminations pour sa fille. Elle est en stage dans une agence immobilière où elle subit des propos sexistes et racistes quotidiens. « Ma fille est insultée, l'objet de blagues liées à son sexe et à son origine supposée. »

Pré qualification : harcèlement discriminatoire sur le critère du sexe et de l'origine supposée dans le domaine de l'emploi (stage).

Traitement : AlloNantes Discriminations conseille d'informer l'établissement scolaire pour que la direction interpelle le responsable sur le lieu de stage, en s'appuyant, si besoin, sur le médiateur de l'Education Nationale. En parallèle, AlloNantes Discriminations la renseigne sur les associations membres du RAVADis pouvant agir sur cette question. En interne, la direction égalité interpelle la direction de l'éducation de la collectivité.

Après échange avec la direction de l'établissement scolaire, la maman choisit de ne pas entamer de démarche avec le Défenseur des droits, mais s'estime mieux informée pour l'avenir et pour accompagner sa fille face à la violence de ce qu'elle a vécu.

SITUATION 2

Un habitant se déplace en fauteuil roulant, il appelle AlloNantes Discriminations pour signaler l'absence de prise en compte de ses besoins de la part du bailleur social qui ne réagit pas face aux pannes régulières d'ascenseur. Ces dernières ont des conséquences notables sur sa liberté de mouvement : il s'est retrouvé à plusieurs reprises coincé dans la cage d'escalier voire contraint d'annuler des rendez-vous médicaux.

Pré qualification : discrimination indirecte sur le critère du handicap dans le domaine du logement.

Traitement : il est mis en contact avec le Défenseur des droits, qui met alors en place une médiation afin de faire entendre la voix des personnes concernées au bailleur et de lui rappeler ses obligations.

SITUATION 3

Un acteur associatif, nouvellement membre du RAVADis, repère en ligne une annonce d'une régie immobilière spécifiant que le propriétaire « n'accepte pas les étudiants étrangers ». Il alerte la collectivité pour signaler et savoir quelle action mettre en place.

Pré qualification : injonction à discriminer de la part du propriétaire en vertu de la loi sur le critère de nationalité et indirecte sur le critère de l'âge dans le domaine du logement.

Traitement : il est alors orienté vers le délégué local du Défenseur des droits, qui ouvre une réclamation à l'échelle nationale.

SITUATION 4

Une habitante s'est vue refuser l'entrée dans un bar, à cause de sa couleur de peau. Madame a sollicité différents membres du RAVADis pour l'accompagner dans ses démarches de dépôt de plainte. Elle a également souhaité témoigner pour révéler la situation. « Je témoigne aujourd'hui pour dire ce qui s'est passé, je ne veux pas le garder pour moi, je refuse. (...) On ne peut pas continuer à subir, encaisser, se taire comme si nous étions des moins que rien. »

Pré qualification : discrimination directe sur le critère de l'origine supposée dans le domaine de l'accès aux biens et services.

Traitement : au-delà de l'accompagnement individuel, la situation a été remontée aux services concernés pour une veille, notamment dans le cadre de « Nantes ville la nuit ».